

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Dossier

Dossier: Volksinitiative "Rettet den Schweizer Wald" und Änderung des Waldgesetzes

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Burgos, Elie

Bevorzugte Zitierweise

Burgos, Elie 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Dossier: Volksinitiative "Rettet den Schweizer Wald" und Änderung des Waldgesetzes, 2004 - 2008*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.06.2025.

Inhaltsverzeichnis

Waldprogramm Schweiz	1
Demonstration der Förster gegen das Waldprogramm Schweiz	1
Volksinitiative "Rettet den Schweizer Wald" und Änderung des Waldgesetzes (BRG 07.033)	1
Teilrevision des Bundesgesetzes über den Wald (Waldgesetz)	2

Abkürzungsverzeichnis

BUWAL	Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft
UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
OFEFP	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Waldprogramm Schweiz

Forstwirtschaft

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 27.01.2004
ELIE BURGOS

Le **programme forestier suisse**, qui constitue la base de la nouvelle politique fédérale en la matière jusqu'en 2015, a commencé à être appliqué en partie (certaines mesures nécessitant des modifications de lois et devant être ratifiées par le parlement lors d'une consultation en automne) durant l'année sous revue par l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP). Selon ce programme, la Confédération ne subventionnera plus que les forêts protectrices et la biodiversité. La production de bois ne sera par contre plus soutenue à l'avenir. ¹

Demonstration der Förster gegen das Waldprogramm Schweiz

Forstwirtschaft

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 06.04.2004
ELIE BURGOS

Plus de **1800 gardes forestiers de toute la Suisse ont manifesté** fin mars à Berne contre les coupes budgétaires de la Confédération dans l'entretien des forêts protectrices préconisées par le programme forestier suisse. Les forestiers alpins ont quant à eux protesté pour les mêmes raisons et déposé une pétition à Berne munies de 43 000 signatures. Celle-ci demandait au Conseil fédéral de reconnaître l'importance des forêts de protection et de renoncer aux coupes budgétaires au détriment des cantons de montagne et périphériques. ²

Volksinitiative "Rettet den Schweizer Wald" und Änderung des Waldgesetzes (BRG 07.033)

Forstwirtschaft

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 13.04.2004
ELIE BURGOS

Outre les **sévères critiques** énoncées à l'encontre de ce nouveau programme forestier par plusieurs organisations écologistes et par plusieurs chefs des services cantonaux des forêts (notamment contre la baisse des moyens alloués aux cantons dans leur lutte contre la prolifération du bostryche), **Franz Weber et son association Helvetia Nostra** ont réagi à ce programme par le **lancement d'une initiative populaire pour protéger les forêts suisses** en renforçant l'article 77 de la Constitution fédérale relatif aux forêts, via notamment l'inscription d'un principe de protection de l'aire forestière suisse dans son intégralité (initiative intitulée « Sauvez la forêt suisse »). ³

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 28.10.2005
ELIE BURGOS

L'écologiste Franz Weber a déposé son **initiative populaire intitulée « Sauver la forêt suisse »** au mois d'octobre, grâce notamment à l'aide des forestiers, qui ont soutenu cette dernière à cause des inquiétudes qu'ils nourrissaient face à la nouvelle loi sur les forêts mise en consultation. Cette initiative populaire veut graver dans la Constitution fédérale un certain nombre de principes, comme la multifonctionnalité de la sylviculture, la responsabilité conjointe de la Confédération et des cantons, ainsi que l'interdiction des coupes rases. ⁴

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 06.07.2006
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral s'est prononcé contre l'**initiative populaire** déposée en 2005 par la Fondation Helvetia Nostra de l'écologiste Franz Weber, et intitulée « **Sauvez la forêt suisse** ». Plusieurs raisons ont été invoquées par le gouvernement : 1) l'initiative favoriserait trop l'écologie aux dépens des autres aspects (économique et social) d'une gestion durable des forêts prescrits dans la Constitution ; 2) l'initiative ne se réfère qu'à une partie des problèmes actuels en matière de politique forestière ; 3) elle engendrerait un surcoût de près de 60 millions de francs par an ; 4) les critères plus sévères concernant les défrichements priveraient l'économie de 40 à 100 millions de francs par an ; 5) l'interdiction totale de coupe rase empêcherait une meilleure

utilisation des forêts sous-exploitées dans les Alpes et les Préalpes. Le Conseil fédéral a en outre demandé au DETEC de poursuivre la révision partielle de la loi sur les forêts et de soumettre, d'ici mi-mars 2007, un projet de message à l'intention du parlement, et qui servira de contre-projet indirect à l'initiative.⁵

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 06.12.2007
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a présenté, au mois de mars, son **message relatif à la modification de la loi fédérale sur les forêts** (projet 1) et à l'**initiative populaire « Sauvez la forêt suisse »** (projet 2). Cette révision partielle de la loi fédérale de 1991 sur les forêts, qui répond à l'évolution des conditions de ces dernières années, constitue également un contre-projet indirect opposé à l'initiative populaire en question. Le gouvernement estimant que la loi sur les forêts du 4 octobre 1991 avait fait ses preuves, il a décidé d'introduire uniquement les modifications indispensables à la mise en œuvre de la nouvelle politique forestière prévue par le Programme forestier suisse. Parmi les principales modifications prévues : 1) des fonctions prioritaires sont fixées pour les forêts, et certaines surfaces forestières pourront être délimitées sur cette base ; les prestations dans l'intérêt public ont alors la priorité ; 2) les exigences minimales d'une sylviculture proche de la nature doivent éviter les dégâts écologiques ; 3) la répartition des tâches entre la Confédération, les cantons et les exploitants de forêts est accentuée par une restructuration des articles qui y ont trait. En tant que premier conseil, le **Conseil national** a examiné ces deux projets dans le cadre d'un même débat. Tous les groupes parlementaires, Verts y compris, ont proposé de suivre l'avis de la commission et de ne pas entrer en matière sur le projet 1, celui-ci comportant trop de défauts. Au vote, l'entrée en matière sur ce projet a été rejetée à l'unanimité. En ce qui concerne le projet 2, seuls les Verts se sont prononcés en faveur de l'initiative populaire « Sauvez la forêt suisse », les autres groupes parlementaires et la commission estimant de leur côté que, la loi fédérale sur les forêts n'étant pas révisée, l'initiative n'avait plus de raison d'être. Au vote, les députés ont rejeté l'initiative populaire en question par 123 voix contre 42 et 16 abstentions, les Verts et une majorité de socialistes se prononçant toutefois en faveur de l'initiative. Cette initiative avait en effet été lancée en réaction à l'avant-projet de loi sur les forêts.⁶

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 20.03.2008
ELIE BURGOS

Le **Conseil des Etats** a débattu de la **révision de la loi sur les forêts** et de l'**initiative populaire « Sauvez la forêt suisse »**. Le rapporteur de la commission, le tessinois Filippo Lombardi (pdc), a précisé lors des débats au plénum que le comité d'initiative avait confirmé par écrit à la commission du Conseil des Etats, qu'il était prêt, au cas où le Conseil des Etats suivrait la décision du Conseil national – prise fin 2007 – et n'entrerait à son tour pas en matière sur la révision de la loi, à retirer l'initiative, le but de celle-ci étant alors atteint. Le Conseil des Etats a dès lors refusé d'entrer en matière sur la révision de la loi sur les forêts. Les députés ont également suivi la proposition du Conseil fédéral de recommander au peuple et aux cantons de rejeter l'initiative populaire en question. Au vote final, le rejet de l'initiative a été recommandé tant par la Chambre haute (à l'unanimité) que par le Conseil national (par 129 voix contre 6 et 59 abstentions). Si quelques députés du groupe écologiste ont réitéré leur soutien au texte malgré tout, le reste de leurs collègues ainsi que la quasi-totalité des socialistes se sont abstenus. Cette décision des chambres acquise, le comité d'initiative a tenu parole et retiré son texte une semaine plus tard.⁷

Teilrevision des Bundesgesetzes über den Wald (Waldgesetz)

Forstwirtschaft

Le Conseil fédéral a chargé le DETEC de revoir son **projet de nouvelle loi sur les forêts**. Le gouvernement a notamment demandé qu'il examine des variantes supplémentaires, dont celle de la suppression totale des subventions fédérales à l'économie forestière. Le nouveau projet de loi élaboré par le DETEC, qui a nécessité de longues consultations avec les milieux intéressés, prévoyait de poursuivre le soutien à hauteur d'environ 95 millions de francs par an. Le coût de la nouvelle politique forestière pour l'ensemble des collectivités publiques s'élevait ainsi à 2,7 milliards de francs jusqu'en 2015. Cette dépense allait cependant à l'encontre de la majorité bourgeoise du gouvernement, qui jugeait que le secteur forestier et les forêts pouvaient survivre sans argent public. En

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 08.11.2005
ELIE BURGOS

juin, la Commission de l'environnement du Conseil des Etats s'est toutefois prononcée à l'encontre d'une suppression de toutes les subventions et réglementations de production dans la loi. La commission s'est en outre déclarée surprise et fâchée que le Conseil fédéral ait laissé examiner une telle variante.

Après s'être penché sur la question à plusieurs reprises, et après un débat très controversé en son sein, le gouvernement a finalement rendu sa copie fin juin. Dans cet avant-projet de loi mis en consultation jusqu'à la fin octobre, la Confédération continuerait à s'impliquer financièrement dans le domaine forestier à hauteur de 140 millions de francs par an, mais mettrait l'accent sur les forêts protectrices et la diversité biologique. Les subsides à l'économie privée seraient toutefois partiellement réduits, au profit de contrats de prestation avec les cantons et les communes. Le gouvernement a par ailleurs proposé, afin de favoriser l'entretien et l'exploitation des forêts, d'assouplir, dans les régions où la forêt avance rapidement, la règle qui veut que chaque arbre abattu soit obligatoirement remplacé.

La consultation s'est terminée en fin d'année. Contesté par la gauche et les milieux écologistes, le projet de révision de la loi sur les forêts a subi de vives critiques. Le Conseil fédéral a toutefois reçu le soutien des partis bourgeois et, dans une moindre mesure, des paysans. Selon les Verts, la faiblesse de l'économie forestière est à chercher dans le manque de coopération dans la filière bois, dans les structures administratives et d'exploitation inefficaces, ainsi que dans les lois cantonales. Pour eux, la révision proposée n'a pas répondu pas à ces lacunes. Le PS y a vu, pour sa part, un pas vers une libéralisation totale de l'économie forestière, à laquelle il s'oppose. Les milieux de l'économie forestière ont également jugé la révision insuffisante. Le PDC a défendu le projet, de même que l'UDC et le PRD, qui ont jugé qu'il apporte une plus grande efficacité à l'économie forestière. Les cantons se sont montrés, quant à eux, sceptiques. Pour eux, la révision de la loi ne permet en effet pas d'atteindre les objectifs fixés par le Programme forestier suisse (Le Programme forestier suisse, élaboré en 2002 et en 2003, est un programme d'action politique. Il contient une projection de l'état souhaité de la forêt, avec des objectifs à long terme quantifiés pour l'année 2015, ainsi qu'une stratégie définissant les mesures à prendre et les instruments à créer).⁸

1) Communiqué de presse de l'OFEFP du 26.1.04; presse du 27.1.04.

2) Bund et 24h, 29.3.04.; QJ, 6.4.04.

3) 24h, 7.2 et 20.3.04.; FF, 2004, p. 1905 ss.; Lib., 13.2.04. La récolte des signatures a débuté le 27.4.04.

4) FF, 2005, p. 6195 s.; presse du 15.10.05.

5) Presse du 6.7.06.

6) FF, 2007, p. 3629 ss.; BO CN, 2007, p. 1818 ss.

7) FF, 2008, p. 2047 s.; BO CE, 2008, p. 122 ss. et 208; BO CN, 2008, p. 484; FF, 2008, p. 2329.

8) Presse du 12.5.05 (CF); NZZ, 28.6.05 (CE-CE); presse du 30.6 et 1.11.05 (partis); LT, 8.11.05 (cantons).